



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2018

Convocation du 7 mai 2018

Présents : Béatrice DI RAFFAELE-THUILLIER, David EMERAUD, Laurent MAZARD, Florence PERRISSEZ, Richard TESTA, Stéphane VILLARD

Excusés : Pascal BLOND, Murièle MICHAUD, Virginie SIGNOL

Absent :

Le quorum est atteint : Laurent MAZARD est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil du 3 avril 2018

DELIBERATIONS

1/ DEMANDE DE SUBVENTION REGION AUVERGNE RHONE ALPES POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE DU BOURG

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour ces deux projets après obtention des devis et descriptifs détaillés.

Il informe que le coût prévisionnel de cette opération sur la section investissement s'élève à 117 764 euros HT, le montant retenu des travaux à 34 365 euros (hors voirie) et le montant de la subvention sollicitée à 13 700 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 6 pour, 0 contre et 0 abstention :

- ✓ **APPROUVE ET DONNE POUVOIR** à M. David EMERAUD afin de déposer une demande de subvention auprès de la Région pour ce projet

2/ DEMANDE DE SUBVENTION REGION AUVERGNE RHONE ALPES POUR LA CREATION D'UN CITY STADE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour ces deux projets après obtention des devis et descriptifs détaillés.

Il informe que le coût prévisionnel de cette opération sur la section investissement s'élève à 286 386,50 euros HT et le montant de la subvention sollicitée à 37 384,60 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 6 pour, 0 contre et 0 abstention :

- ✓ **APPROUVE ET DONNE POUVOIR** à M. David EMERAUD afin de déposer une demande de subvention auprès de la Région pour ce projet

3/ DEMANDE DE LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) POUR LA CREATION D'UN CITY STADE

Monsieur, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux pour la création du City Stade, après obtention des devis et descriptifs détaillés.

Il informe que le coût prévisionnel de cet investissement s'élève à 286 386,50 euros HT et le montant de la subvention sollicitée à 37 384,60 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 6 pour, 0 contre et 0 abstention :

- ✓ **APPROUVE ET DONNE POUVOIR** à M. David EMERAUD afin de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat pour ce projet

4/ FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS VERSEES

Monsieur, le Maire propose de fixer la durée d'amortissement des subventions versées à 15 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 6 pour, 0 contre et 0 abstention :

- ✓ **APPROUVE** la durée d'amortissement des subventions à 15 ans

DONNE POUVOIR à M. David EMERAUD afin de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat pour ce projet

5/ JURY D'ASSISES 2018

Vu, le code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil procède au tirage au sort (stade préparatoire) du nom de trois personnes susceptibles de participer au Jury d'assises 2018 et dont les noms figurent sur la liste électorale de la commune.

Sont tirées au sort :

- ✓ **GABARRON Myriam**, née le 09/11/1965 à Bourgoin, domiciliée 670 Grande rue ;
- ✓ **CHANDIOUX Isabelle (épouse MAZARD)**, née le 21/06/1967 à Bourg-en-Bresse, domiciliée 449 Grande rue ;
- ✓ **MIRO-BOSH Hendrick**, né le 24/12/1988 à Bourgoin-Jallieu, domicilié 40 impasse du gros buisson ;

7/ : TARIF ET DUREE DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

Vu, le code général des collectivités territoriales ;

Vu, la délibération du conseil municipal en date du 15 mai 2014 fixant les tarifs de concessions dans le cimetière communal ;

Considérant ces tarifs particulièrement bas,

Le Maire propose à l'assemblée d'augmenter les prix des concessions funéraires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 6 pour, 0 contre et 0 abstention :

- ✓ **FIXE** à 320 euros le tarif de l'emplacement d'une nouvelle concession funéraire simple, soit 2 mètres carrés environ,
- ✓ **FIXE** à 640 euros le tarif de l'emplacement d'une nouvelle concession funéraire double,
- ✓ **FIXE** à 160 euros le tarif de l'emplacement d'une mini-tombe, soit 0,50 mètre carré environ,
- ✓ **FIXE** à 160 euros du mètre carré le tarif du renouvellement d'une ancienne concession funéraire
- ✓ **FIXE** la durée de la concession à 30 ans.

Ces nouveaux tarifs entrent en vigueur à compter du 17 mai 2018 et la totalité de ces produits sera affecté au budget communal.